



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2020 - 007
Séance du 13 mars 2020

Compte financier 2019

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents

Acquisition de la délibération =

majorité des suffrages exprimés par les membres présents
ou représentés

Nombre de membres en exercice : **32**

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 23

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1047,77 ETPT, [le cas échéant si l'organisme a la qualification d'opérateur de l'Etat :] dont 987,2 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 60,57 ETPT hors plafond d'emplois législatif
 - 95 906 313 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 77 794 432 € personnel
 - 13 832 377 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 4 279 505 € investissement
 - 95 488 088 € de crédits de paiement
 - 77 796 072 € personnel
 - 13 575 884 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 4 116 133 € investissement
 - 98 634 732 € de recettes
 - 3 146 644 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- (+) 3 839 423,95 € de variation de trésorerie
- (+) 3 843 560,21 € de résultat patrimonial
- 6 321 555,80 € de capacité d'autofinancement
- (+) 3 752 676,32 € de variation de fonds de roulement

Le conseil d'administration décide :

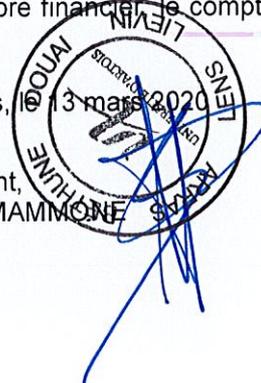
1. d'affecter le résultat patrimonial de 3 843 560,21 € en report à nouveau débiteur ;
2. d'apurer le report à nouveau débiteur de 25 803 353,40 € :
 - à hauteur de 18 391 771,42 €, par le report à nouveau créditeur ;
 - pour la différence, soit la somme de 7 411 581,98 €, par un prélèvement sur les réserves (compte 10682).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Fait à Arras,

le 13 mars 2020

Le Président,
Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr